

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, MM. Grégory BAERT, Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, MM. Jean-Marc ALEMANY, Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjoints,

MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIAN, M. Nicolas MORDRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, MM. Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Delphine FILLION-ROBIN, Odile PRIOLET, M. José BARRADAS, Mmes Floriane BERTEZ, Gaëlle GUEBEY, MM. Hakim SILANES EL MANIGHOUDI, Rémi FRADIN, Mmes Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Brigitte VULLIET, Christine RUFFON, Nicole LAURIA, Leslie BIBOLLET, Conseillères Municipales.

Date de la convocation : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 29

Secrétaire : M. Éric POLLET, Conseiller municipal délégué, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2026/081 - CRÉATION DE POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM) ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ANIMATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code Général de la fonction publique, et notamment les dispositions relatives à la création d'emplois et à la gestion des carrières des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié, relatif aux règles de classement des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le tableau des effectifs de la commune de THÔNES ;

Considérant qu'un agent communal titulaire, relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et occupant les missions d'ATSEM, a été déclaré admis au concours interne d'accès au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) de 2^{ème} classe ;

Considérant que la réussite à ce concours permet une nomination dans le cadre d'emplois correspondant, sous réserve de la création préalable de l'emploi au tableau des effectifs ;

Considérant qu'il y a lieu, afin de permettre cette nomination et d'assurer la continuité du service public au sein des écoles maternelles communales, de créer un poste d'ATSEM ;

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **CRÉE** 1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles, à compter du 22 mai 2026, comme précisé comme suit

Emploi : Permanent

Cadre d'emploi : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles - Catégorie C

Grades : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal 2^{ème} classe, Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal 1^{ère} classe

Temps de travail : Temps non complet 30 heures et 30 minutes hebdomadaires (30.5/35)

- **SUPPRIME** 1 poste d'Agent territorial d'animation, à compter du 1^{er} août 2026, comme précisé comme suit :

Emploi : Permanent

Cadre d'emploi : Adjoint territorial d'animation – Catégorie C

Grades : Adjoint territorial d'animation, adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe, adjoint territorial d'animation principal 1^{ère} classe

Temps de travail : Temps non complet 30 heures et 30 minutes hebdomadaires (30.5/35).

Date de création : le 10 juillet 2014 par délibération n°2014/125

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 22 mai 2026

Le Maire,



Claude COLLOMB-PATTON

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance



Eric POLLET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **26 MAI 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **28 MAI 2026**

THÔNES, le

28 MAI 2026

Le Maire,



Claude COLLOMB-PATTON